

Madame, Monsieur.

En complément au PV des AGO et AGE du 13 décembre 2019, nous vous résumons les principaux points marquants du déroulement de cette réunion des colotis de l'ASL la joie de vivre.

35 colotis sont présents et 23, 5 ont donné pouvoirs. Soit 58,5 voix pour 90 lots. (Annexe 1 et 5)

Les comptes de l'année 2019 ont été acceptés à l'unanimité.

Pour l'année 2020 le budget de fonctionnement de **19800 euros** a été accepté par **57,5 voix pour 1 contre**.

Le budget d'investissement de **9000 euros** concernant la construction du muret entre l'allée Bourvil et Sardou a été accepté par **37,5 voix pour 21 contre**. (Annexes 2 et 3)

La cotisation pour l'année 2020 a été fixée à **220 euros** afin de financer le budget de fonctionnement.

Le point sur le stationnement a été exposé par M. M. Mouttet. En 2020, nous effectuerons un traçage des places de 5 parkings : Entrée du Bd de La joie de vivre, proximité du poste EDF Bd de La joie de vivre, parking face à l'allée de Funès, parking allée Bourvil et face au 1047 et 1053 du Bd de La joie de vivre. (Annexe 6)

Concernant la sécurité et les règles établies :

- Il est notamment demandé aux colotis d'une part de mettre en œuvre la résolution prise lors de l'AGO du 7 décembre 2018 concernant l'identification des véhicules par des « flyers » ou de cartons pour les non résidents (invités, location saisonnière) et d'autre part de garer les véhicules utilitaires sur le parking allée Sardou ou sur le parking à l'entrée du Bd de la Joie de vivre mais en aucun cas sur les autres parkings.
- Nous avons demandé à la mairie de déplacer les coussins berlinois. L'opposition d'un riverain empêche cette réalisation. Nous demanderons à la mairie de respecter le droit à la propriété de l'ASL et ainsi d'inverser la priorité entre le Bd de la joie de vivre et l'allée des rouges-gorges. Un courrier sera adressé en ce sens.

L'élection du nouveau syndicat.

Aucun nouveau membre ne s'est présenté. Les membres actuels se sont donc représentés pour un mandat de 2 ans. Messieurs Chautard, Doumas et Martin ont clairement précisé qu'il s'agit de leur dernier mandat. Les autres membres se réservent le droit d'exprimer leur position en 2021. Nous vous invitons à lire attentivement les commentaires relatifs à cette question. Lors de l'AGO de 2020 nous vous présenterons un comparatif entre les modes de gestion d'une ASL par un syndicat de bénévole et un syndic professionnel. (Annexe 4).

Lors de l'AGE, la cession aux autorités publiques de la **parcelle CV 197** qui est une partie du Bd du général Koenig n'a pu être votée faute de quorum (60 voix). Nous regrettons ce manque d'implication des absents non représentés qui ont fait échouer cette AGE.

Pour les membres du syndicat de l'ASL La joie de vivre.

le Pdt Alain Martin

